



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accession sociale à la propriété à Mayotte

Question écrite n° 32335

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, sur la politique du Gouvernement en matière de logement à Mayotte. La programmation et la planification de la politique du logement mis en œuvre par le Gouvernement dans le 101ème département, notamment à travers le plan pour l'avenir des mahorais décidé en 2018 qui est décliné dans le contrat de convergence de 2019, a priorisé la construction de logements sociaux en vue de leur location. Pourtant, la culture locale en matière d'habitat est attachée très fortement à l'accession à la propriété. Aussi, la politique du Gouvernement en la matière est en très fort décalage par rapport aux aspirations des citoyens. *In fine* et dans les faits, elle est tournée sur une politique du logement social à destination des non nationaux. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prendre en considération les aspirations des Mahorais, dont la majorité vit sous le seuil de pauvreté et de lui indiquer si elle entend développer une véritable politique d'accession sociale à la propriété à Mayotte.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32335

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6422

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)